



## **Communauté de Communes du Cézallier**

www.cezallier.org

30, gd rue abbé de Pradt, 15 160 ALLANCHE, Tél.:  
04.71.20.49.26

2 place de la Mairie, 15 190 CONDAT, Tél./Fax :  
04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

### **PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

#### **ALLANCHE 10 H 00**

#### **SEANCE DU 23 FEVRIER 2016**

### **ANIMATEUR ENFANCE JEUNESSE REMPLACANT**

Gladys RADICI a renouvelé sa demande de disponibilité à compter du 1er avril 2016 pour une période d'un an.

Cette demande sera soumise à l'avis de la Commission Administrative Paritaire Catégorie B qui se réunira le 15 mars 2016.

Une déclaration pour vacance d'emploi a été adressée au centre de gestion le 13 janvier 2016 et n'a donné lieu à aucune candidature recevable d'un fonctionnaire du même grade à la date du 15 février 2016.

Nous devons créer un emploi contractuel en vertu de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 pour vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Antoine FALCETTA qui a remplacé Gladys depuis le 1er mai 2015 et qui a donné entière satisfaction est candidat pour ce poste de remplacement.

Les caractéristiques du poste sont les suivantes :

il s'agit d'un emploi à temps complet (35 heures/semaine)

le niveau de rémunération correspondra à l'indice brut 393 majoré 358 lié au grade d'animateur territorial (6em échelon de la grille indiciaire) au lieu de l'indice brut 348 majoré 326 lié au grade d'animateur territorial (1er échelon de la grille indiciaire) détenu jusqu'à présent par Antoine.

la durée sera fixée à 1 an

la personne recrutée aura en charge :

- le soutien à l'association locale gestionnaire de ALSH (gestion administrative et suivi pédagogique des Centres de Loisirs)

- la direction de l' ALSH sur les pôles d'Allanche et de Condat

- la préparation et suivi des actions en faveur de la « petite enfance »

- la coordination des procédures en partenariat avec les autres financeurs publiques (CAF, MSA...)

- l'assistance aux sections sportives (suivi des conventions Collèges- Communauté de Communes ; organisation et suivi des navettes de transport...)

## **GARDIEN DECHETTERIE**

Christian GUITTARD a sollicité une disponibilité pour convenance personnelle à compter du 1er avril 2016 pour une période d'un an.

Cette demande sera soumise à l'avis de la Commission Administrative Paritaire Catégorie C qui se réunira le 15 mars 2016.

Nous recruterons un remplaçant en privilégiant la solution CAE CUI.

## **CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Notre contrat d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à notre charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents, arrive à échéance le 31 décembre.

Nous pouvons confier au Centre de Gestion du CANTAL le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident/maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité/paternité/adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité
- agents IRCANTEC : accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité/paternité/adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Elles devront prendre effet au 1er janvier 2017, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

## **COLLECTE DES BENNES DE LA DECHETTERIE**

Le contrat pour l'enlèvement des bennes et des gravats de la déchetterie de CONDAT a été attribué à TRANSPLANEZE 15300 USSEL pour l'exercice 2016 dans les mêmes conditions qu'en 2015.

L'enlèvement des ferrailles sera effectué par VITTEL 15260 NEUVEGLISE avec une participation du prestataire de 3000 € en 2016 au lieu de 3500 € en 2015.

## **CONVENTION AVEC BALIRANDO**

Nous renouvelons la convention avec BALIRANDO pour le balisage de nos circuits de randonnée pour les années 2016, 2017 et 2018 :

Balisage + entretien léger (débroussaillage non mécanisé des balises, nettoyage des panneaux, petites réparations de mobiliers)

13 PR : 102.50 km

Tour du Cézallier : 85. Km

TOTAL 187.50 km

Pour un coût annuel de 10 €/km

## **DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DU CEZALLIER**

Pour des raisons de chronologie, nous devons à nouveau délibérer pour demander le classement de l'Office de Tourisme .

## AVENANT MAITRISE D'OEUVRE CENTRE ACCUEIL JEUNES

La maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'un Centre d'Accueil Jeunes à CONDAT a été attribuée à SDPA DUMOND Pierre pour un montant de 60840€ HT.

Les premières études ont conduit à une augmentation du coût prévisionnel des travaux.

Le montant passe de 720000 €HT à 911000 €HT.

Le montant de la maîtrise d'oeuvre passe ainsi de 60840 HT à 76979,50 HT, soit **92.375,40 € TTC**.

Nous devons signer un avenant à cet effet.

## RÉSEAU DE CHALEUR

Le plan de financement prévisionnel du projet réseau de chaleur et chaufferie bois sur Condat a été affiné.

Le montant prévisionnel des travaux au stade APD est de 1 709 564 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

|                          |                     |   |
|--------------------------|---------------------|---|
| Etat - ADEME             | 566 630. €          | 33.14% Acquis 4/11/15   |
| Etat - DETR              | 300 000. €          | 17.55%  |
| Europe - FEDER           | 500 000. €          | 29.25 % (pré-décision dans le cadre de l'appel à projet Biomasse) |
| <b>TOTAL Subventions</b> | <b>1 366 630. €</b> | <b>80.%</b>   |
| Emprunts                 | 342 934. €          |   |
| <b>TOTAL</b>             | <b>1 709 564. €</b> | <b>100. %</b>   |

## AUBERGE DU CHAMAROUX A MONTGRELEIX – MARCHES

Les résultats de l'appel d'offres pour les travaux de l'Auberge du CHAMAROUX à MONTGRELEIX sont les suivants :

*1 : DEMOLITION - TERRASSEMENT - RESEAUX - GROS OEUVRE*

**SARL SALESSE**

6 allée des Tilleuls – 15230 PIERREFORT 154 225,10 € HT

*2 : CHARPENTE BOIS*

**Ent. SERRE Jean-Luc**

Le bourg - 15190 MONTBOUDIF 10 312,00 € HT

*3 : COUVERTURE ARDOISES ZINC*

**Ent. PAPON Didier**

La place basse – 15190 CONDAT 44 278,00 € HT

*4 : MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS - AGENCEMENT*

**SAS MARCENAC**

15220 MARCOLES 50 935,67 € HT

*5 : SERRURERIE*

**SARL PRIVAT Jean-Claude**

ZAC de Volzac - 15100 SAINT-FLOUR 8 660,00 € HT

6 : *MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM*

**Ets JARRIGE Christian**

rue du Stade - 15300 MURAT

7 961,00 € HT

7 : *PLATRERIE - ISOLATION - FAUX PLAFONDS*

**SARL CANCE**

5 rue Félix Daguerre - 15000 AURILLAC

46 600,00 € HT

8 : *CARRELAGES - FAIENCES*

**Ent. ESCOUROLLE David**

10 rue Porte du cézallier - 15300 SEGUR LES VILLAS

23 952,90 € HT

9 : *SOLS SOUPLES*

**SARL ROLLIER**

1 rue Bournantel - 15300 MURAT

3 850,00€ HT

10 : *PEINTURES - NETTOYAGES*

**SAS DELPON**

5 avenue du Garric - 15000 AURILLAC

13 500,00 € HT

11 : *ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES*

**SARL PERRON**

Le bourg - 63850 SAINT GENES CHAMPESPE

45 831,34 € HT

12 : *CHAUFFAGE EAU CHAUDE - PLOMBERIE - SANITAIRE – VENTILATION*

**SARL MOURGUES- EURL PETITFOUR**

3 rue de la Planèze - 15100 SAINT-FLOUR

78 800,01 € HT

13 : *EQUIPEMENT ET VENTILATION CUISINE*

**EQUIP'FROID**

26 route de Seigne - 19000 TULLE

44 900,00 € HT

14 : *DESAMIANTAGE*

**EURL POIZOT Ludovic**

Zone artisanale de la Prade - 15500 MASSIAC

17 840,00 € HT

---

**Montant total**

**551 646,02 HT**

TVA 20 %

110 329,20 €

**MONTANT TOTAL**

**661 975,22 € TTC**

Avec les honoraires et les autres frais d'ingénierie et de publicité, le montant total des marchés s'élève à 616285,46 €HT soit 739542,55 €TTC

L'enveloppe prévisionnelle après avenant s'élevait à 621574,33 €HT soit 745889,20 € TTC

**TERRITOIRES BIO EXEMPLAIRES - CÉZALLIER BIO**

**CONVENTION AVEC ARDES COMMUNAUTÉ ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MASSIAC**

La candidature déposée avec ARDES Communauté et la Communauté de Communes du Pays de Massiac pour répondre à l'appel à projet "Territoires Bio Exemplaires" a été validée par délibération

du Conseil Régional du 22 octobre 2015.

Un financement de 60.000 € représentant 58,73% de la dépense qui s'élève à 102168 €TTC a été accordé.

La convention à signer avec les deux autres communautés de communes pour mener à bien l'ensemble du projet prévoit le budget suivant :

| <u>DEPENSES</u>                 |   | Total TTC        |
|---------------------------------|---|------------------|
| Frais externes<br>20%           | 30 journées information / visite (déplacements collectifs, dégustation de produits, frais d'intervenants, etc.) | 15 000 €         |
|                                 | Edition de documents de vulgarisation   | 6 000 €          |
| Frais internes<br>78%           | Salaire / charges / frais fonctionnement agent recruté 1 Equivalent Temps Plein 24 mois                         | 80 000 €         |
| Investissements matériels<br>2% | Equipement bureautique  | 2 000 €          |
| <b>TOTAL Dépenses</b>           |   | <b>103 000 €</b> |

| <u>RECETTES</u>                           | Total TTC       | Taux | Dépense éligible | Taux    |
|---|-----------------|------|------------------|---------|
| Conseil régional Auvergne                 | 60 000 €        | 58 % | 102 168 €        | 58.73 % |
| LEADER Pays de Saint-Flour Haute-Auvergne | 19 894 €        | 19 % | 54 666 €         | 36 %    |
| LEADER Pays d'Issoire Val d'Allier        | 10 613 €        | 10 % | 27 333 €         | 38 %    |
| <b>TOTAL Subvention</b>                   | <b>90 507 €</b> |      |                  |         |
| Autofinancement                           | 12 493 €        |      |                  |         |

REPARTITION de l'autofinancement

|   |            |
|---|------------|
| Ardes Communauté                          | 4 164.30 € |
| Communauté de Communes du Pays de Massiac | 4 164.30 € |
| Communauté de Communes du Cézallier       | 4 164.30 € |

## **AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME**

Le cabinet GINGER CEBTP a rendu le dossier d'agenda d'accessibilité programmée que nous allons déposer en Préfecture.

Les aménagements suivants sont prévus :

Café de LANDEYRAT : aménagement d'une place de stationnement à l'entrée du bâtiment pour un montant de **360 € TTC** qui est programmé en 2017.

Centre équestre : aménagement de deux places de stationnement au niveau de l'entrée du bâtiment, création d'un cheminement du bâtiment aux carrières, aménagements dans le bâtiments pour rendre conforme la circulation, mise aux normes des sanitaires pour un montant total de **3756 € TTC**.

L'ensemble est programmé en 2018 pour être pris en compte dans le cadre d'un aménagement global du Centre équestre.

## **FISAC 2015 – PARTICIPATION AU POT COMMUN**

La délibération du 26 novembre 2015 par laquelle la Communauté de Communes a approuvé la candidature FISAC 2015 et validé la délégation au Pays de Saint Flour Haute-Auvergne prévoyait une participation financière de la Communauté de Communes à un "pot commun » destiné à financer des aides directes aux entreprises de proximité (commerces, artisans, services) permettant à ces dernières de mobiliser les fonds LEADER avait été approuvée. Elle s'élève à **11 991.47 €** pour les trois années de la durée du programme.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DE LA ZONE D'ACTIVITE DU PRE MOULIN**

## **SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU CANTAL**

Depuis la visite de Monsieur le Préfet, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'est réunie une première fois et la réunion du premier février pour examiner les amendements a été reportée au lundi 7 mars.

La DGFIP de nous a adressé une simulation de l'incidence du passage en Taxe Professionnelle Unique (pièce jointe).

Une présentation sera sollicitée pour un prochain conseil communautaire après la réunion de la CDCI.

Assistaient à la réunion : MM. VERDIER (Landeyrat), LEOTY (Allanche), MME. BOUGRAT et MM. MAGE et PALLUT Christophe (Condat), FROSIO (Saint Saturnin), TRONCHE (Peyrusse), CHABRIER (Ségur), LENEGRE (Montboudif), RAYNAUD (Charmensac), RONGIER (Joursac), LESCURE (Pradiers), MMES. PONCHET PASSEMARD et CHARBONNIER (Marcenat), MM. TOURVIEILLE (Sainte Anastasie), CROUZY (Lugarde) et Mme ROMAIN GAUTHIER (Vèze).

Etaient excusés : M. FOURNAL et MME VEYROND (Allanche), MM. MARTIN (Saint Bonnet de Condat), PALLUT Maurice (Chanterelle), MAGE (Montgreleix) et GENEIX (Vernols)